

NUMERO 840 DU 22 MARS 2005

# L'UNITÉ

**SNUI**

L'HEBDOMADAIRE DU SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

**25<sup>ème</sup>**  
**CONGRÈS**



**St JEAN DE MONTS**

**14 - 16 JUN 2005**

# St JEAN DE MONTS : L'AGENDA

## Avril - Mai 2005

Assemblées générales des sections SNUI  
Discussion et vote sur les projets de rapports et sur les travaux des sections  
Désignation des délégués au Congrès

## Mardi 14 juin 2005

8 h 30 Accueil des congressistes  
Rapport d'activité et d'orientation  
Trésorerie

Assemblée Générale de «La Solidarité»

14 h 30 Travaux des commissions

## Mercredi 15 juin 2005

8 h 30 Interventions sur l'activité et l'orientation  
Réponse et vote sur l'activité

14 h 30 Examen du dossier revendicatif en séance plénière

## Jeudi 16 juin 2005

8 h 30 Suite des travaux sur le dossier revendicatif  
Vote des résolutions revendicatives  
Communications sur la protection sociale

14 h 30 Réponse sur l'orientation  
et vote de la résolution de Congrès  
Modifications statutaires  
Interventions des invités  
Election du Bureau National



## Chercheurs de lumière

*Est-ce bien moderne de faire défiler 7 ministres en un peu plus de 5 ans à Bercy ?*

*Est-ce bien moderne de mentir effrontément en parlant d'interlocuteur unique alors qu'on ne cherche qu'à supprimer des emplois ?*

*Est-ce bien moderne de mentir encore plus effrontément en assurant que les contrats de performance ça n'altère pas les valeurs du service public ?*

*Est-ce bien moderne, enfin, de promouvoir à nouveau le stakhanovisme tout en chantant les louanges du libéralisme ?*

*Moderniser ? Réformer ? Mais qu'inventent-ils vraiment de nouveau ?...*

*Ils ne font finalement qu'utiliser les avancées technologiques pour se mettre au service de très vieilles thèses en vogue au milieu du XIXème siècle qui s'appellent : rabougrissement de l'Etat, culte du profit et assujettissement du salariat.*

*Le 25ème congrès du SNUI va se tenir dans ce contexte et il va s'agir, une nouvelle fois, de mesurer combien la DGI s'éloigne des valeurs de la Fonction Publique dégagées pourtant il y a moins de soixante ans.*

*Définir une stratégie d'action syndicale, dans la période, pourrait se limiter à conjuguer le verbe résister au présent et au futur, mais le SNUI affiche une ambition plus grande : à la DGI, au ministère et au delà, partout où il lui est possible d'intervenir, il entend participer à la recherche de projets alternatifs.*

*Une autre fiscalité est possible, une autre politique d'intervention publique est possible, une autre sécurité sociale -au sens large- est possible, une autre Europe est possible.*

*Entendons-nous bien, notre priorité militante demeure l'amélioration du quotidien de nos adhérents. Notre investissement dans les CAP, notre suivi critique des décisions des directions, nos interventions sur le fonctionnement des services, nos mises en forme des revendications les plus diverses, tout cela est, et devra être encore, notre préoccupation essentielle.*

*Il est cependant évident que cette base d'activité, dévoreuse de l'essentiel de notre temps et de notre énergie de syndicalistes devra être éclairée par notre réflexion sur le contexte politique, économique et social.*

*Il nous faut donner du sens à notre action et ce ne sera possible qu'en nous inscrivant dans le mouvement de tous ceux qui cherchent de la lumière, de la justice et de la solidarité pour nos lendemains.*

*Abattre le mur des fatalités, remettre la loi du marché à sa place, voilà notre modernité.*

# AG DE «LA SOLIDARITÉ»

## ORDRE DU JOUR :

- Trésorerie et bilan pour l'année 2004 (rapport de la commission de contrôle).
- Montant du crédit à affecter aux secours exceptionnels.
- Election des 4 administrateurs dont le mandat est venu à échéance.
- Election du Bureau du Conseil.
- Questions diverses.

*Assemblée Générale  
2005*

*Mardi 14 Juin*

*au Palais des Congrès de  
St Jean-de-Monts*

**Dépôt des candidatures aux 4 postes d'administrateur à adresser au siège du SNUI au plus tard le 4 MAI 2005.**

Les délégués au Congrès du SNUI sont également les délégués des adhérents à l'AG de la Solidarité. Ils votent sur le rapport de trésorerie, sur les questions diverses, ils élisent les administrateurs de la Solidarité.

Les votes sont effectués par mandats décomptés de la même manière que pour le Congrès du SNUI (à raison de 100 mandats maximum par délégué).

Les propositions de modifications sont présentées par le conseil d'administration, mais toute question dont l'examen est demandé 8 jours au moins avant l'AG par un quart au moins des membres de la Solidarité, est obligatoirement soumise à l'AG.

Pour l'Assemblée Générale du 14 juin 2005, le conseil d'administration ne propose pas de modification.

**«LA SOLIDARITE» est une société de secours mutuel,  
ouverte de droit à tous les adhérents du SNUI  
à jour de leur cotisation.**

**«LA SOLIDARITE» verse des prestations et des secours exceptionnels :**

- d'aide aux adhérents subissant des aléas douloureux de la vie,
- pour alléger si nécessaire la charge d'envoi des enfants en colonies de vacances ou séjours linguistiques.

***Toutes les demandes doivent être transmises  
à «La Solidarité» par l'intermédiaire  
du secrétaire de section.***

# **RAPPORT D'ACTIVITÉ ET D'ORIENTATION**

*Présenté par Serge Colin*



***Le rapport qui suit servira de support à deux votes du 25ème congrès. Le premier pour sanctionner l'activité du SNUI depuis le dernier congrès de Perpignan, le second pour arrêter l'orientation du syndicat pour les 2 ou 3 ans qui viennent.***

***Ce rapport unique trouve toute sa justification dans la période, tant les lignes de fond du contexte de notre activité passée et à venir semblent immuables : libéralisme, affaiblissement de l'Etat, service public en danger, droits sociaux constamment attaqués.***

***Serge Colin conduira à nouveau la liste du Bureau National à St Jean-de-Monts, c'est donc lui qui soumettra aux votes des délégués l'activité syndicale 2003-2005 et l'orientation du SNUI.***

**Pouvons-nous encore inscrire de l'espoir et du rêve dans notre quotidien tristement empreint de matérialisme ?**

**Oui, notre réponse est oui, mais nous devons nous préserver de tous les dogmatismes qui parlent «d'idéal» mais ne conduisent qu'à enfermer les esprits dans des idéologies destructrices, destructrices des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité !**

**Le rapport ci-après s'efforce de montrer que nous pourrions, que nous devrions, allier idéalisme et combativité dans toute notre activité militante de demain.**

**L'agent des Impôts est réaliste de profession, offrons-lui sa part de rêve et d'espoir d'un avenir meilleur.**

## LA DIMENSION INTERNATIONALE

A travers la planète, en raison, notamment, de la politique impérialiste des Etats-Unis, d'une série de contrecoups persistants après la dislocation de l'URSS, de la montée de l'obscurantisme religieux, on assiste à un développement des conflits et de la barbarie sur fond de misère sociale (situation au Moyen-Orient, en Tchétchénie, au Soudan, en Somalie...).

Les Etats-Unis ont établi un nouveau «leadership» sur la conduite du Monde en légitimant leurs actions sur les attentats survenus le 11 septembre 2001. Inventant le concept de «guerre préventive», le gouvernement Bush a ainsi fondé ses stratégies de politique extérieure sur la dramatisation. Les coûts des actions militaires pèsent lourdement sur les choix économiques et les mesures sociales à l'intérieur des Etats-Unis. La manipulation de l'opinion publique (médias et lobbies) a été utilisée comme moyen de gouvernance s'appuyant sur des concepts moraux et religieux pour essayer de rallier les classes défavorisées à une politique de destruction sociale les pénalisant pourtant au premier chef.

S'affranchissant du droit international, certains Etats ont délibérément tenté d'affaiblir l'ONU dans son rôle et son image, alors même que d'autres organismes internationaux (OMC, FMI, Banque Mondiale), à «vocation économique», ont eux acquis toujours plus d'influence.

Par ailleurs, l'émergence des pays d'Asie, tels que la Chine et l'Inde, dans le concert international des puissances économiques renforce l'exploitation toujours accrue des «ressources exploitables». Hommes et matières premières, savoir-faire et brevets sont accaparés par des multinationales tentaculaires qui se jouent de toutes les frontières en usant de toutes les lois, mais surtout de celles qu'elles édictent elles-mêmes !

«Les profits d'aujourd'hui sont les emplois de demain, etc, etc». Le théorème porté notamment par le chance-

lier Schmidt, dans les années « 80 », ne devrait même plus avoir cours en 2005, tant son inanité a déjà été démontrée. Pourtant, il est encore véhiculé par bon nombre de pseudo-experts économistes.

La part des salaires dans le PIB diminue depuis plus de 25 ans, mais aucun effet bénéfique sur l'emploi ne résulte de cette «théorisation» de l'économie car, en réalité, pour que les profits augmentent il suffit qu'il y ait du chômage. Entretenu ou simplement accepté, cet état de fait favorise les desseins de quelques uns au détriment du plus grand nombre et, en ne prenant pas suffisamment garde à ces données, chacun peut insidieusement s'inscrire dans le processus pervers de la destruction programmée des solidarités. La logique même de profit à court terme alimentée par l'idéologie mercantile est à l'origine de l'endettement durable des individus, des structures économiques et des nations.

Alors même que le libéralisme souhaite des Etats moins dépensiers, il encourage «la vie à crédit», et même la «survie à crédit», il entretient ainsi savamment une logique de casino qui sous-tend la pérennité du système.

«Faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais !», voilà une maxime vieille comme le Monde mais qui conditionne l'équilibre précaire d'un système économique et financier dévastateur.

La démocratie apparaît souvent comme un système politique mis à mal par la prédominance des lois du marché. S'avérant trop souvent purement formelle et trop complaisante à l'égard des impératifs économiques érigés comme des dogmes «supra-politiques», elle ne semble plus, aux yeux de trop nombreux électeurs de nombreux pays, en capacité de traduire réellement les aspirations des citoyens. L'abstentionnisme ou le refuge dans les votes extrémistes témoignent de ce malaise démocratique grandissant.

Le syndicalisme se doit, à sa mesure, de jouer un rôle de contre-pouvoir défenseur des valeurs de solidarité, de justice et de liberté. Liberté, notamment, de «penser autrement» !

Dans cet esprit, les forums sociaux (mondiaux, européens, locaux) et tous les réseaux de résistance au néo-libéralisme doivent franchir de nouveaux paliers.

Le mouvement «altermondialiste» devra très vite démontrer sa capacité à aller bien au delà de la simple protestation, il lui faut tracer des pistes concrètes de progrès social.

Pour aller dans ce sens, le SNUI doit rappeler que cet engagement «altermondialiste» ne doit tolérer aucune dérive intégriste (politique ou religieuse), cultivant de «vieilles lunes».

«Penser autrement» ne doit donc en rien signifier qu'à une pensée unique ultra-libérale devraient se substituer des approches politiques (ou religieuses) tout aussi dogmatiques

qui feraient la part belle à la démagogie, aux illusions ou aux sectarismes.

L'indépendance politique et l'attachement à la laïcité, valeurs essentielles défendues par le SNUI, doivent caractériser les travaux et les engagements des associations dans lesquelles le syndicat s'est investi depuis plusieurs années, investissement qu'il doit poursuivre.

C'est sur la base de dossiers techniques et de sujets bien maîtrisés (fiscalité, protection sociale, droit du travail, etc..) que nous devons continuer de travailler dans des réseaux tels que ATTAC, Tax-Justice-Network

et poursuivre des collaborations telles que celles développées avec l'UFE ou l'UNAFISCO (syndicat des Finances brésilien).

Un objectif majeur doit ressortir de tout cela : «l'information la plus large et la plus complète doit parvenir à tous les citoyens pour qu'ils favorisent des choix politiques et sociaux compris, maîtrisés et responsables».



Le FSM à Porto Alegre (janvier 2005)

## Activité 2003-2005: Forums, débats, échanges internationaux

Après sa participation à la fondation d'ATTAC, le SNUI s'est constamment investi dans les recherches d'alternatives au libéralisme. Conscient de la nécessité de sortir d'une simple critique et soucieux aussi de montrer que la fiscalité était un outil essentiel pour construire des solidarités, il a participé aux forums sociaux internationaux et a développé une étroite collaboration avec l'UNAFISCO, le syndicat des Finances brésilien.

### **Novembre 2003 — Le FSE de Paris St Denis**

Avec l'Union Syndicale-Solidaires, le SNUI s'est investi dans l'organisation matérielle du 2ème forum social européen. Il a animé un séminaire sur le thème de la justice fiscale aux côtés de Tax Justice Network, d'ATTAC Allemagne, de l'UFE et de l'UNSP (syndicat des Finances belges).

### **Janvier 2004 — Le FSM à Mumbai (Inde)**

Un prix Nobel de la Paix, 150 000 délégués, dont 800 français environ, les deux délégués du SNUI étaient en bonne compagnie en Inde. Toujours avec l'UNAFISCO, ATTAC Brésil, et une association anglaise, ils ont animé un séminaire sur la fiscalité et rencontré de nombreux militants de tous horizons.

### **Novembre 2004 — Congrès de l'UNAFISCO (Brésil)**

Vincent Drezet s'est rendu à Brasilia pour participer au congrès du syndicat brésilien des Finances. Il est intervenu dans un séminaire dont le thème était : «construire une contribution juste et équitable». Il était entouré d'un représentant du Mercosur, d'un haut fonctionnaire brésilien des Finances et de trois économistes d'Amérique du Sud.

### **Janvier 2005 — Le FSM à Porto Alegre**

5ème Forum Social Mondial : le SNUI était représenté par son secrétaire général et un autre membre du Bureau National. Dans le cadre d'un débat sur la réorganisation des Finances au Brésil, Serge Colin a relaté ce qui s'était passé en France avec la Mission 2003. Il a pu aussi exposer la thèse du serpent fiscal européen.

# UNE ÉVOLUTION EUROPÉENNE PRÉOCCUPANTE

La paix et le progrès social, tel était le dessein politique des concepteurs de la Communauté européenne au sortir de la seconde guerre mondiale. Très vite, cependant, les impératifs économiques se sont imposés.

Aujourd'hui, l'arrivée de dix nouveaux pays (de l'Europe de l'Est pour la plupart) met en exergue leurs carences administratives et juridiques. Leurs législations fiscales et sociales vont encore davantage encourager la recherche générale du « moins disant ».

Le SNUI s'est attaché en s'appuyant sur ses analyses et critiques portées depuis de nombreuses années, à décrypter le contenu du « traité constitutionnel » soumis au référendum du 29 mai.

Entériner une politique libérale consacrée exclusivement à l'avènement d'une « société européenne de marché » ne pouvait pas constituer, aux yeux du syndicat, un contrat de vie commune et, à deux reprises, des analyses sur les services publics, puis sur l'Europe sociale ont été publiées dans l'Unité. Il s'est agi par là de défendre les principes essentiels de la solidarité et de lutter contre la politique de démantèlement des services publics. Non au « moins-disant fiscal » et au « moins-disant social » tel doit demeurer notre mot d'ordre !

Quel que soit le vote du 29 mai, le syndicat devra de toute façon s'inscrire durablement et résolument dans la construction d'un large mouvement de contestation de l'Europe libérale. Le SNUI doit persévérer dans ses engagements, dans sa démarche d'information et de sensibilisation, en partant de la fiscalité et de l'insuffisante redistribution des richesses, en dénonçant l'accroissement permanent des inégalités.

Nous devons, avec d'autres, promouvoir une inspiration plus humaniste des lois et textes en Europe (statut des sociétés, régimes fiscaux et sociaux, normes comptables etc.). Il faut agir de même pour renforcer le droit du travail et les couvertures sociales des salariés. Ainsi, si le concept d'économie de marché s'est imposé, il n'en faut pas moins repousser les projets de « société européenne de marché » néfastes pour le monde du Travail.

Un exemple, à lui seul, suffit à illustrer le manque de transparence démocratique des processus de décision communautaires : la « fameuse » directive Bolkestein.

Concoctée dans l'ombre par le commissaire en charge du marché intérieur, ce projet de directive est venu peu à peu sur le devant de la scène et il a éclairé d'un jour nouveau certains aspects du projet de Traité Constitutionnel.

De nombreux syndicats (dont nos camarades belges de l'UNSP, syndicat membre de l'UFE, par exemple) ont, comme le SNUI, décrypté et dénoncé les dangers contenus dans ses dispositions. Ils l'ont évoquée comme un « véritable pavillon de complaisance offert aux sociétés » pour permettre à ces dernières de mettre à mal tous les

droits sociaux les plus évolués au sein des Etats membres et menaçant gravement les services publics. La « marée noire » des délocalisations fictives des sièges des grandes entreprises risque de tout emporter sur son passage si de telles dispositions leur permettent de s'affranchir des législations les plus respectueuses des droits des salariés.

Dans notre secteur, nous devons réclamer une plus grande collaboration entre les administrations régaliennes européennes en n'hésitant pas à remettre en question les frontières des « droits », des « procédures » et éventuellement des structures. Dans la lutte contre toutes les fraudes, qui en définitive ne nuisent toujours qu'aux plus faibles, il faut réclamer des moyens juridiques et humains. Nos missions en matière de contrôle fiscal ne trouveront une réelle efficacité, dans une dimension internationale, que dès lors que la recherche des renseignements et la coopération « instantanée » entre administrations fiscales

(et douanières) seront facilitées par l'adoption de nouveaux textes et de nouvelles pratiques.

Dans notre secteur, toujours, il faut poursuivre le travail entrepris sur l'harmonisation des systèmes de prélèvements obligatoires en développant l'idée du « serpent fiscal », première étape pour enrayer le dumping fiscal actuel. C'est dans cette optique que le SNUI a publié dans la collection « Syllepse » un livre intitulé « Pour un serpent fiscal européen ». Cette production purement issue des réflexions menées par le syndicat depuis plusieurs années, notamment

dans le cadre des travaux de l'UFE, doit venir enrichir utilement le débat sur les moyens de financer une politique sociale européenne.

Par référence au SME (serpent monétaire européen), créé en 1979 pour réduire les marges de fluctuation des monnaies entre elles, le SNUI porte l'idée d'un serpent fiscal comme instrument « politique » visant à stopper la compétition vers le « moins-disant » des législations.

Pourquoi les besoins de convergence, de stabilité et donc d'harmonisation, qui présidaient au fonctionnement du SME pour l'avènement d'une monnaie unique, ne seraient-ils pas aujourd'hui politiquement à retenir pour la construction d'un impôt européen (ou de plusieurs) ?

L'harmonisation de la TVA était, par ailleurs, dès 1986, un objectif affiché dans les instances européennes.

Les modalités d'assiette, de taux et de recouvrement devaient progressivement devenir communes à tous les Etats membres. Cette aspiration a été rangée au placard car le principe de concurrence a émergé entre temps. Bien évidemment, en avançant son idée de « serpent », le SNUI entend aller plus loin que la seule harmonisation de la TVA. Il y a aujourd'hui des enjeux majeurs dans le nécessaire encadrement des politiques fiscales en matière d'impôts directs (IR, IS, etc) et dans la promotion des impôts progressifs, plus justes par construction.



## Activité 2003-2005 : de l'UFE à la Sorbonne

- **Depuis 1987**, le SNUI est membre de l'Union des personnels des Finances en Europe (UFE), il rencontre au sein de cette organisation près de 40 autres syndicats des Impôts ou des Douanes. Tous les ans, le Comité fiscal de l'UFE se réunit. Celui de 2004 a eu lieu à Paris, fin avril, sous la présidence de Christian Steenhoudt (SNUI). Il a condamné le recours dans plusieurs états à l'amnistie fiscale et réclamé des moyens pour lutter plus efficacement contre les fraudes à la TVA.  
Pour la première fois, le Comité s'est efforcé de recenser les situations des impôts locaux dans les divers pays (cf. Unité n° 826 du 26/06/2004). Bien évidemment chaque réunion de l'UFE est l'occasion de faire le point sur les réformes structurelles qui se succèdent dans tous les Etats.
- **Fin octobre 2004**, le SNUI a organisé un débat à la Sorbonne sur le thème : «Fiscalité et Europe, quels enjeux ?» C'est à cette occasion que l'idée du «serpent fiscal européen» a été «exportée» pour la première fois.
- **En février 2005**, une délégation de l'UFE a été reçue par le directeur de la DG Taxud à Bruxelles, le dumping fiscal a été au coeur des préoccupations de nos représentants.
- **Enfin, le 19 mars 2005**, le SNUI était présent à la manifestation européenne de Bruxelles.  
Au-delà de ces quelques points forts, il faut encore signaler dans l'Unité les articles d'alerte contre la directive Bolkestein et les informations concernant les services publics dans le projet de traité constitutionnel.

## FRANCE : ORGANISER LES SOLIDARITÉS

Alors que de multiples décisions politiques, économiques et sociales s'articulent dans tous les pays européens sous l'égide des directives de l'Union, le rythme des «réformes», notamment celles visant le fonctionnement des Etats, de leurs administrations et de leurs régimes de protection sociale, n'est pas homogène. Ainsi, chaque gouvernement peut prendre prétexte de son exception à un instant « T » pour forcer son opinion publique à une acceptation raisonnable des changements.

Sur tous ces bouleversements d'inspiration commune, le SNUI doit s'exprimer par des critiques et contre-propositions ; il doit interpeller les élus et les médias en continu en faisant preuve de réalisme et de pragmatisme.

Dans ce contexte, le programme du gouvernement Raffarin est sans surprise : il développe ses réformes (pas assez vite au gré du MEDEF !), mais, s'il a longtemps profité de l'effet paralysant du conflit «retraites», il doit faire face, depuis janvier 2005, à une nouvelle flambée de colère.

Le ras-le-bol social avait trouvé une certaine traduction politique lors des élections régionales et européennes de 2004, il semble pouvoir s'exprimer à nouveau par de franches actions nationales unitaires de grande ampleur.

Après les grèves de janvier et de mars 2005, le SNUI se félicite de voir le mouvement syndical s'exprimer clairement et fort sur les aspirations des salariés et des fonctionnaires.

Pour la période qui s'ouvre, notre premier domaine d'intervention doit demeurer naturellement la fiscalité, mais, plus généralement, la problématique des prélèvements obligatoires, le principe de juste redistribution des richesses et donc la correction des inégalités, doivent aussi demeurer nos champs d'investissement, d'analyses critiques, de propositions et de communication.

### Activité 2003-2005 : dans le débat sur la fiscalité

Depuis le congrès de 2003, le SNUI a tenu 5 conférences de presse sur l'impôt sur le revenu et la fiscalité locale, il a diffusé un dossier d'étude sur la fiscalité du patrimoine (septembre 2004).

Le rythme de deux grands rendez-vous par an avec les médias a été maintenu (10 mars et 4 novembre 2003 - 15 mars et 16 novembre 2004). La conférence du 15 mars 2005 a essentiellement porté sur les baisses de l'impôt sur le revenu et leurs effets illusoires.

Un important travail a été réalisé avec ATTAC (nombreuses publications, coordination du livre «Vivent les impôts !», animations dans les universités d'été), mais aussi avec le Conseil Syndical des Familles sur la fiscalité locale (en novembre 2004), avec le RAI (participation à la rédaction de revues).

### — «Vivent les impôts !» —

Au-delà des barbarismes véhiculés par les thuriféraires du «trop d'impôt tue l'impôt», la fiscalité est un thermomètre très fiable de l'état de santé du corps social. En effet, une analyse correcte de la courbe de son évolution permet d'attester de la portée effective des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. Ainsi, un examen rapide des dispositions fiscales adoptées au cours des six dernières années permet de mesurer l'incroyable mise à mal des solidarités essentielles et l'accroissement des inégalités sociales orchestrés par la baisse de l'impôt sur le revenu.

Les rapports d'exécution budgétaire de la Cour des Comptes ont ainsi établi, notamment, que 10% des contribuables avaient bénéficié de près de 70 % de la baisse décidée pour 2002 et que 4,5 % des contribuables avaient bénéficié de 56 % de la petite baisse de 2003.

Le coût cumulé des allègements d'IR, sur la période 1999-2005, a représenté plus de 50 milliards d'euros, soit un chiffre supérieur au déficit budgétaire prévu pour l'année 2004 ! La plupart des projets de lois de finances, dans le même temps, ont été présentés par les gouvernements successifs avec le souci affiché de relancer la croissance, la consommation et l'emploi. Force est de constater que les baisses n'ont jamais démontré leur efficacité (aujourd'hui le taux de chômage franchit à nouveau la barre des 10 % de la population active).

La hausse de l'épargne qui a pu être constatée dans la même période atteste par ailleurs l'atonie de la relance de la consommation et ne peut que confirmer que la concentration des patrimoines (immobiliers et mobiliers) s'est poursuivie.

Notre conférence de presse du 15 mars 2005 était consacrée à ce sujet très sensible des baisses d'IR. Le SNUI devra poursuivre l'exportation de ses analyses.

La décentralisation à la mode Raffarin apparaît aujourd'hui comme source de multiples dangers d'affaiblissement de l'Etat et donc de rupture du «pacte républicain» (égalité de traitement des citoyens, politiques d'interventions publiques, nécessité du statut des fonctionnaires). Les élus locaux paraissent aujourd'hui plus conscients de ces dangers, mais il n'est pas dit que les ambiguïtés d'hier soient complètement dépassées (un discours d'un élu dans son département, un autre discours du même élu à Paris !).

L'action citoyenne menée à Guéret le 5 mars 2005, alliant dans un collectif très large, élus locaux, associations, partis politiques et syndicats, a traduit un réveil qu'il faut souhaiter durable.

Les collectivités territoriales sont très loin de disposer du même potentiel fiscal par habitant, c'est-à-dire du même «pouvoir d'achat». Selon une étude réalisée pour

le compte du Commissariat Général au Plan, cette référence officielle au «pouvoir d'achat» a permis d'établir qu'à ce jour la commune la mieux dotée dispose d'un potentiel fiscal, par habitant, 8 500 fois plus élevé que la commune la plus pauvre. 1% des communes les plus riches disposent, ainsi de ressources 44 fois plus élevées que les 1% les plus pauvres.

Malgré les systèmes de péréquation existants (aux niveaux communal, départemental et régional), comment ne pas s'interroger sur la traduction effective d'une dé-

centralisation qui vise à transférer de plus en plus de compétences de l'Etat (notamment dans les domaines de l'action sociale) vers des collectivités aux moyens très inégaux ?

Demain, verra-t-on le conseil municipal de Neuilly-sur-Seine concéder spontanément une part de sa «richesse locale» à la Ville de Guéret pour y permettre le maintien de services publics de proximité ? L'Etat doit conserver toute sa place dans la gestion des équilibres budgétaires nécessaires à un aménagement du territoire qui ne consacre, ni la mort des zones rurales, ni l'asphyxie des zones péri-urbaines.

Alors que peu à peu, le contribuable local se substitue au contribuable national, l'impôt local doit être l'objet d'un vaste débat

et le SNUI doit s'y investir sans réserve. Outre une contribution à plus de justice, nous défendons aussi dans l'affaire les missions de la DGI et ses emplois.

Il est donc nécessaire de persévérer dans notre communication externe sur la FDL (médias, élus, associations) pour en dénoncer les obsolescences et les injustices, mais aussi pour éviter que la mission d'assiette de ces impôts ne quitte un jour la DGI.

Aujourd'hui les exemples se multiplient d'interventions de sociétés privées auprès des collectivités territoriales pour «rénover» leurs bases d'imposition. Révélatrices d'un certain désengagement de l'Etat (par manque d'ambition et de moyens), ces démarches commerciales trouvent un écho favorable auprès de certains élus. Elles constituent un témoignage supplémentaire de la volonté insidieuse de privatisation de missions de la DGI.



### — «Vivent les protections sociales !» —

S'agissant de solidarité et de protection des plus faibles, le SNUI doit d'abord combattre l'idéologie d'extrême-droite qui prétend, elle aussi, s'opposer aux dérives néo-libérales, mais en cultivant racisme et xénophobie, en sélectionnant les bons pauvres et les meilleurs exclus sur des critères infâmes. Il faut par surcroît montrer les supercheries d'un discours qui combat l'impôt et les administrations, mais qui prétend avoir les moyens de financer une action sociale «nationale».

Pour le SNUI, tous les «sans» doivent être secourus pour qu'ils retrouvent au plus vite leur dignité d'homme et de femme. Sans domicile fixe, sans ressources stables, sans couverture sociale, sans papiers, le syndicaliste n'a pas à trier : il doit combattre toutes les formes d'exclusion et toutes les formes de précarité.

S'agissant des immigrés, le SNUI constate qu'à travers l'Histoire jamais aucun flux migratoire n'a été stoppé durablement par la contrainte, jamais non plus les «migrants» n'ont échappé à des trafics inadmissibles. La situation au XXIème siècle n'a pas changé et il faut d'abord souligner l'hypocrisie des néo-libéraux qui prônent la répression vis-à-vis des immigrés clandestins, mais s'accommodent fort bien de leur embauche au rabais dans une sous-traitance qu'utilisent tous les grands groupes du B.T.P., les chantiers navals, etc.

Le SNUI estime qu'une lutte déterminée doit être menée contre les trafics de main d'œuvre, mais par contre que toutes les victimes de ces trafics doivent avoir la possibilité de séjourner en France et d'y travailler en situation régulière.

La défense du monde du Travail commence avec la défense de toutes les personnes privées de droits et de statuts clairs. C'est bien sur le terreau des exclusions que le «moins-disant social» prend racine en favorisant toutes les concurrences les plus sordides. Le SNUI doit s'efforcer de renouer des liens étroits avec «AC !» et avec le DAL. Tous les réseaux associatifs locaux d'aide aux exclus peuvent être contactés par les sections syndicales.

La mise à mal de tous les instruments de la protection sociale orchestrée depuis plus de trois ans par les gouvernements Raffarin participe de la mise en œuvre d'un plan plus général de privatisation des actions publiques fussent-elles de solidarité. Issue de projets de société conçus au sortir de la seconde guerre mondiale, la belle idée de Sécurité Sociale est aujourd'hui jugée trop coûteuse, elle confisque par ailleurs des «marchés» aux groupes financiers privés.

Si le dernier congrès du SNUI, en juin 2003 à Perpignan, s'est achevé dans les derniers soubresauts de la bataille contre le projet FILLON de réforme des retraites, se sol-

## — «Vive l'unité syndicale !» —

Le mouvement syndical porte d'énormes responsabilités dans la période, mais quelques constats s'imposent dont son morcellement et son trop faible taux d'adhésions véritables. Il parvient toujours à fédérer les grandes vagues de mécontentement, il demeure le principal déclencheur des alertes sociales, mais c'est au quotidien qu'il manque de présence dans de trop nombreuses entreprises et administrations.

Dans un passé récent, le mouvement de défense des retraites a donné lieu à de multiples analyses. Ce qui est sûr c'est que dans la foulée, face à la réforme de l'assurance-malade, le manque de combativité a été manifeste. Par contre, fin 2004, à partir de la question salariale des fonctionnaires et des menaces sur «les 35 heures», un réveil s'est fait sentir.

Pourquoi ces tonalités différentes ? Pourquoi cette fragilité de l'unité d'action ? Pourquoi ressent-on des tentations de cogestion dans les plus fortes confédérations, alors que les attaques contre les droits sociaux n'ont jamais été aussi nombreuses ?

Il ne nous appartient pas de donner des leçons, mais nous avons constaté depuis deux ans que des syndicats CFDT continuaient de critiquer la ligne Chérèque, que des «mots» avaient été échangés récemment au sein de la CGT à propos de la Constitution européenne, traduisant des divergences en interne sur les stratégies de la confédération. De la résolution de ces crises, peut-on aujourd'hui espérer un sursaut unitaire ?

Le SNUI le souhaite et il fera tout – avec la FDSU et l'Union Syndicale-Solidaires – pour solidifier l'unité d'action ressentie à nouveau comme possible en ce début d'année 2005.

lant par un échec cuisant pour l'ensemble des salariés, il ne convient en rien de céder au fatalisme. Il nous faut poursuivre obstinément la contestation des arguments et des principes ayant fondé les réformes du gouvernement en y opposant nos propres analyses et nos propres propositions sur la protection sociale au sens le plus large. Convaincre est notre premier objectif, informer est notre première arme, mobiliser et rassembler sur nos convictions, notre principale stratégie.

Au sein de l'Union Syndicale-Solidaires, s'appuyant sur les travaux permanents de sa commission spécialisée, le SNUI doit encore et toujours faire la démonstration que la défense de la protection sociale dans son ensemble, ne s'arrête pas aux institutions mises en place au milieu du XXème siècle pour couvrir les risques maladie, vieillesse et chômage. Le vieillissement de la population, la montée des individualismes et les transformations des modes de production posent certes des problèmes, mais ceux-ci ne sauraient servir de prétexte à une «marchandisation» de la santé et de la retraite des salariés.

A la DGI et au Minefi, les discussions intersyndicales ne sont jamais faciles du fait de l'éparpillement des organisations et du manque d'assise réelle de certaines. Qui plus est, les stratégies des 4 principales fédérations FDSU - CGT - FO - CFDT ne parlent pas toujours des préoccupations prioritaires des agents du Minefi et aux Impôts la confrontation SNUI - CGT relève du même constat (les réticences de la CGT pour relayer les attentes sur «les sous» ont été ressenties partout).

Nous ne devons pas nous satisfaire de cette situation. Nous devons à tous les niveaux rechercher le rassemblement (sur des bases combatives certes) pour redonner un espoir aux agents et stopper beaucoup plus efficacement les dérives libérales.

Pour conclure sur ce point de l'unité syndicale, nous vivons depuis la création officielle de «Solidaires» la guérilla des exclusions prononcées par la CGT, la CFDT ou FO. Il n'y a pas si longtemps, il n'était pas question de voir le nom de notre Union sur les banderoles officielles, les appels nationaux ou locaux. C'est en train de changer et c'est par notre force de mobilisation et notre esprit unitaire que nous parviendrons au but.



## NOS REVENDICATIONS AU MINEFI ET À LA DGI

Au Minefi, comme dans les autres ministères, une vigilance en continu s'impose sur les missions et sur leur périmètre, sur les modes de gestion des fonctionnaires (il faut bien considérer, par exemple, que la logique de contractualisation risque d'entraîner de sérieuses dérives en matière de recrutement, la marche vers le statut de droit privé est enclenchée).

Ministère pilote du changement, le Minefi a testé de nombreux outils de «modernisation» (les contrats de performance, la LOLF, les pôles régionaux, les outils informatiques «relationnels» tels que Copernic). La logique nouvelle des BOP (budgets opérationnels de programmes) implique, à terme, des changements de frontières entre administrations et d'autres modes de gestion des missions.

Dans une période où vont persister les pertes de repères des agents, le SNUI (avec la FDSU) doit continuer de défendre le périmètre actuel du Minefi et les plus larges garanties statutaires pour ses fonctionnaires. L'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance des qualifications des agents seront les deux autres objectifs prioritaires du syndicat.

### — Les missions —

Le concept du «cœur» des missions, cher à Francis Mer, est plus dangereux : il a déjà conduit et il peut encore conduire à des «externalisations» intempestives, à des privatisations justifiées par la rationalisation des coûts. Dans le même ordre d'idées, le concept de contractualisation est à combattre, il ouvre la porte à toutes les aventures avec, au bout, la création d'agences, la déstructuration des services régaliens, la généralisation du contrat de droit privé sur tout le secteur de l'Emploi.

Les exemples à l'étranger le montrent, la théorie du «cœur» de missions conduit à un rétrécissement en continu des missions régaliennes. Les idées ne manquent pas non plus chez nous et on peut imaginer, par exemple, un transfert au privé de tout ou partie de la gestion des bases des impôts locaux, de tout ou partie de la mission de recouvrement.

S'agissant des moyens indispensables pour l'accomplissement des missions, le SNUI s'opposera aux suppressions d'emplois et il dénoncera tout particulièrement toute mécanique reposant sur des quotas arbitraires, il s'opposera également à la pérennisation de la «fongibilité asymétrique des crédits».

A l'heure de la mise en œuvre de la LOLF avec sa hiérarchie bien établie des missions, des programmes et des actions, mais aussi ses objectifs à atteindre et ses indicateurs qui doivent témoigner de leur juste accomplissement, il est indispensable de contre-attaquer sur le principe même du respect de cette «hiérarchisation» des valeurs. En effet, les indicateurs ne doivent pas prendre le pas sur les objectifs assignés par la loi. Ils ne doivent plus occuper une place dévorante car ils n'ont qu'un seul but : justifier la réduction des moyens et donc justifier la réduction de la dépense publique, quitte à sacrifier la justice fiscale ! Un paradoxe doit être souligné à cet égard : la lutte contre la fraude ne fait pas l'objet d'un programme dans la LOLF (50 milliards d'euros en jeu). Il n'y a pas

d'indicateur à ce niveau-là !

Pour combattre les travers de la nouvelle loi organique, le SNUI se doit de rappeler par tous moyens les termes de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen :

— Article XIV : «Les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes, ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée».

— Article XV : «La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration».

Au nom de ces principes fondamentaux, le SNUI doit sans relâche affirmer que les ambitions de la DGI doivent dépasser la vision mesquine et réductrice des contrats de performance contraints par une politique budgétaire de «rationnement» des moyens, bien plus que de rationalisation des coûts. Nos concitoyens doivent mesurer à leur juste valeur ce que peuvent représenter, à terme, de telles orientations : démission devant la fraude fiscale, affaiblissement des services publics, délitement de l'égalité de traitement des contribuables, etc.

A ce stade, les perspectives tracées dans le cadre de la décentralisation à la mode Raffarin, que nous évoquions plus haut, doivent nous conduire à défendre fermement nos propositions en terme de réforme de la fiscalité directe locale en promouvant les nouvelles potentialités de la DGI (en matière informatique notamment), mais aussi les savoir-faire des personnels.

D'une manière générale, s'agissant de l'accomplissement des missions, il faut engager une lutte énergique contre les polyvalences excessives réclamées aux agents. De ce fait, ces derniers déplorent la déperdition de leur technicité, mais ils jugent également démotivant l'éparpillement de leur activité et particulièrement pesant le diktat des indicateurs. En clair, les recettes managériales ne font pas recette et nous devons continuer de les combattre.

### — Les conditions de travail —

Les suppressions massives d'emplois et l'ARTT, les réformes de structures, voilà autant de sujets sur lesquels le SNUI s'est exprimé et a organisé de fortes protestations. Ce sont autant de causes, aujourd'hui, de la dégradation des conditions de travail subies par les agents, il faut donc continuer d'agir.

Le SNUI doit persévérer dans la défense de l'emploi en argumentant sur la nécessité de maintenir les moyens humains à hauteur des besoins pour assurer un service de qualité (service à l'utilisateur, accueil, assiettes correctement établies, lutte contre la fraude, etc...). Par ailleurs, le SNUI doit poursuivre son action quotidienne pour faire appliquer les réglementations en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité, notamment lors de la mise en œuvre de réformes structurelles.

Le travail en plateau, inspiré de lubies managériales déjà largement considérées comme obsolètes dans les entreprises privées, ne doit pas redevenir «à la mode» à la DGI au nom d'on ne sait quelle théorisation illusoire qui voudrait qu'il favorise la «mutualisation» des savoirs, des techniques et des expériences professionnelles.

Nous devons poursuivre, à la DGI et dans le cadre fédéral, toutes les actions développées depuis plusieurs mois qui visent à faire procéder à l'évaluation complète et correcte des conditions dans lesquelles les services sont réorganisés surtout lorsque des travaux immobiliers et des aménagements conséquents du cadre de travail interviennent.

Il faut souligner le fait que, souvent, sur ces problèmes, l'intervention des militants au plus près des préoccupations des agents a contribué à une prise en considération des revendications.

Le travail réalisé depuis le congrès de Perpignan au sein du CHSM (en relais étroit avec les représentants de la FDSU dans les CHS locaux et les sections du SNUI) a permis d'aboutir à des enquêtes ergonomiques, des analyses et suivis critiques des budgets alloués, etc. Nous avons démontré que nous sommes en mesure de peser sur certaines décisions de l'Administration.

L'autre motif essentiel de dégradation des conditions de travail réside dans la polyvalence excessive exigée des agents. L'industrialisation des services de la DGI les conduit peu à peu dans la démarche contrainte d'une certaine «dispersion» dans leur activité quotidienne. Leur souci de professionnalisme ne semble plus partagé, comme par le passé, par leurs supérieurs aveuglés par la «performance». Uniquement mesurée par des batteries d'indicateurs, cette performance conduit à gérer les erreurs, les imperfections, les loupés, les contentieux, comme autant de variables d'ajustement de l'activité de masse.

La logique de polycompétence trouve d'ailleurs très vite ses limites avec le concept d'interlocuteur fiscal unique qui voudrait qu'un seul et même agent ma-

trise tous les textes fiscaux, toutes les procédures et tous les nouveaux outils informatiques. Force arguments à l'appui, le SNUI doit persévérer, comme lors du CTPC du 28 octobre 2004, dans ses batailles pour stopper cette logique infernale qui mène bon nombre de personnes vers une situation de stress permanent au travail (avec parfois une dégradation de leur santé et de leurs conditions de vie de manière plus générale).

La merveilleuse idée de «l'humanité au travail» avancée par Nicolas SARKOZY en juin 2004 lors d'un CTPM ne pourra trouver une réelle concrétisation dans le quotidien que dans la mesure où les agents seront effectivement écoutés et entendus sur trois points :

- l'amélioration du cadre matériel et de l'ergonomie du poste de travail,
- l'abandon des polycompétences excessives,
- l'abandon du diktat des indicateurs.



CTPC du 28 octobre 2004 : dix experts du «terrain» viennent témoigner.

## — La gestion des agents —

L'accroissement du nombre des postes à profil, les concours RIF, la création du concours ministériel C, la réforme de la gestion du cadre A de 2ème niveau, la prime à la performance, ... tous ces éléments doivent conduire à une mobilisation pour un même motif : non à l'arbitraire ! Cette mobilisation doit également stopper les dérives des restructurations conduisant à des pertes de pouvoir d'achat, à des contentieux indemnitaires.

D'une manière générale, la mission du SNUI est déjà et sera encore d'ici 2007, de redonner des repères stables et des garanties de gestion aux agents.

### **Affectations, mutations**

Schématiquement, le SNUI doit continuer de combattre les flexibilités que se ménage l'administration (en modifiant la scolarité des inspecteurs-élèves, par exemple, ou en altérant la valeur du tableau général des emplois). L'agent des Impôts doit savoir précisément où il se situe et sa hiérarchie ne doit pas disposer d'un pouvoir discrétionnaire de le déplacer au gré de ses stratégies et objectifs.

### **Evaluation-notation**

La logique à l'œuvre se traduit par de plus en plus d'individualisation dans les rapports hiérarchiques et, par là même, un affaiblissement des agents «évalués» en toutes circonstances. Pour combattre cette évolution, le SNUI doit poursuivre ses efforts d'explication de toutes les réformes. La logique du mérite, manipulée par l'ad-

ministration comme instrument de gestion, ne peut que conduire à terme à la régression des droits et des intérêts de chacun. En ce sens, le dossier de l'évaluation-notation doit être le premier rendez-vous de la «résistance». Il est primordial de réussir à vider de sa substance ce nouveau dispositif en coordonnant la réaction des évaluateurs et des évalués, en marquant une préoccupation collective lors des entretiens individuels, en utilisant stratégiquement les procédures d'appel.

Dès maintenant chacun peut et doit mesurer le caractère illusoire et la perversion du nouveau dispositif. Illusoire dans la traduction concrète de la reconnaissance du travail réalisé, des efforts déployés (les niveaux de mérite et les quotas d'agents à récompenser débouchant forcément sur des jugements arbitraires). Illusoire car les nouveaux repères (note pivot en lieu et place de la note moyenne, visibilité immédiate du chef de service sur les accélérations d'avancement qu'il distribue, ...) vont compliquer les possibilités d'appel. La perversion du nouveau système se révèle, elle, par rapport à l'ancien, par le principe d'une perpétuelle mise sous pression de chacun au regard de ses propres résultats et des résultats de ses collègues, par le fait que tous les ans, en quelque sorte, les compteurs sont remis à zéro.

Comme nous l'avons déjà précisé ci-dessus, le SNUI doit poursuivre son action pour vider le nouveau dispositif de sa substance.

## Promotion interne

Pour, paraît-il, faire face au grand boom des très prochains départs massifs en retraite, l'administration affiche depuis quelques années son concept de «gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences» (GPEEC). En fait, sous ce vocable se cache la recherche d'un maximum de suppressions d'emplois budgétaires, supposées plus faciles à faire accepter du fait du flux important des «départs naturels».

Pour le SNUI, ce flux est inquiétant, il va fortement secouer tous les services et contribuer à dégrader les conditions de travail. Il n'y a qu'un moyen d'en amortir le choc : combiner des recrutements suffisants et profiter au maximum du «capital expérience» des plus anciens en mettant en place très vite un plan ambitieux de promotion interne. C'est en partant de notre GPEEC à nous (et pour que les années qui viennent ne virent pas au cauchemar) que nous devons aborder la question des proportions d'agents C, B et A au sein de la DGI (le fameux «pyramidage»), et celle des modes de gestion des transformations d'emplois.

Après notre action d'octobre 2004, Sarkozy a annoncé l'ouverture d'un vaste chantier sur ce sujet (confirmé par ses successeurs) et il va de soi que la question essentielle sera de définir correctement les modes de passage des agents d'un corps à l'autre. Le 25ème congrès doit avancer très vite sur ce sujet, ne serait-ce que pour définir les bonnes modalités de lancement du concours interne spécial de B en A (obtenu grâce à notre action).

## Non au mérite !

Quelle que soit la forme que donnera finalement M. Breton à la prime de 400 €, il ne parviendra pas à la débarras-

ser de sa tâche originelle et de son accroche au prétendu «mérite» des agents ; le SNUI en dénoncera toujours le caractère arbitraire.

C'est avec la même résolution qu'il faudra refuser toute modulation des autres indemnités (rendue possible par les textes réglementaires) et a fortiori il faudra s'opposer avec énergie à toute éventuelle proposition de la Fonction Publique d'introduire un élément «mérite» dans la rémunération mensuelle.

## Formation professionnelle

Les connaissances, les compétences, la technicité des agents sont des atouts majeurs pour la DGI, disions-nous. Ces valeurs essentielles méritent d'être entretenues par une formation professionnelle de haut niveau et à tous les niveaux. Le SNUI a, à maintes reprises, condamné les dérives d'un système qui n'accorde aux agents que le droit de se former dans le cadre d'objectifs spécifiques et qui consacre donc une vision extrêmement utilitariste de l'administration dans ce domaine.

Au cours du CTPC du 5 juillet 2004, qui s'est poursuivi le 28 octobre, le SNUI a parcouru l'ensemble des aspects de la formation en pointant du doigt toutes ses insuffisances et la logique de contractualisation qui gagne aussi ce secteur. Les formations initiales ne peuvent et ne doivent être conçues comme de simples instruments de préparation à un seul métier, les formations en cours de carrière ne doivent pas non plus se cantonner à un entretien des connaissances pour l'exercice de ce même et seul métier. Par ailleurs, le SNUI doit persister dans sa revendication concernant les «formateurs» en local (temps de travail et disponibilité, décharges de service, frais de déplacements, etc...).

## — Le plan «qualifs» du SNUI —

Déjà largement exposé sur plusieurs tracts et dans plusieurs numéros de l'Unité, depuis la rentrée de septembre 2004, le «plan qualifs» du SNUI doit être résolument défendu. Il a été largement légitimé dans les services et dans toutes ses dispositions à caractère financier : la revalorisation indiciaire de 40 points, la levée des barrages budgétaires dans les carrières C et B, la répartition des emplois C, B et A, la nécessité d'un plan de promotion interne, la mise à plat des contentieux indemnitaires, le renforcement de l'action sociale ministérielle.

Voilà le programme, et toutes ses composantes correspondent au même souci : l'amélioration du pouvoir d'achat et le «dédommagement» de tous les agents des secousses provoquées par les changements de tous ordres.

Ces changements, particulièrement marqués ces cinq dernières années, ont en fait commencé après le conflit de 1989 qui avait vu les agents exprimer le besoin de moyens modernes (informatiques, notamment).

Le SNUI affirme que durant toute cette période la technicité de tous les agents a considérablement augmenté.

Ce sont d'abord les investissements dans les changements technologiques qu'il faut souligner et ils ont été incessants (nouveaux matériels, nouveaux logiciels, dépendance de plus en plus absolue de l'écran-clavier).

De nombreux autres arguments doivent également être développés. Ainsi, les missions elles-mêmes ont évolué au gré des changements de la législation fiscale. Divers épisodes peuvent en témoigner : la «simplification-sup-

pression» du droit de bail, l'instauration de la PPE, la création des régimes «micro», les bouleversements de la taxe professionnelle, le transfert de l'IS et de la TS de la CP vers la DGI. Il faut souligner que tous ces épisodes ont fortement «exposé» les agents qui n'ont pas toujours disposé de consignes précises pour faire face au public. Au-delà, toutes ces nouvelles dispositions, même décidées

au nom de la «simplification administrative», ont été et demeurent des «complications» nouvelles dans une DGI en perpétuel mouvement.

Perpétuel mouvement également en ce qui concerne les réformes de structures. Elles trouveront, pour l'essentiel d'entre-elles, leur aboutissement à l'horizon de 2006 sans pour autant assurer les agents de perturbations moindres au cours des années suivantes.

La dernière étape programmée réside dans le rapprochement CDI-CDIF sous le concept d'interlocuteur fiscal unique des particuliers. Outre le fait qu'en aucune manière la concentration des missions des agents des secteurs d'assiette et des secteurs fonciers au sein d'un même service ne garantit en rien un meilleur service à l'utilisateur, la perspective de voir les agents subir une polycompétence excessive n'est pas acceptable pour le SNUI.

Nous espérons l'avoir démontré, les surcroûts de technicité méritent aujourd'hui autre chose que les «mini-plans» décidés par Bercy jusqu'en 2004. Les mesures prises pour 2005 sont un peu plus substantielles (cf. notre tract du 8 mars 2005), mais le compte n'y est toujours pas et c'est par l'action que nous obtiendrons satisfaction.



## Activité 2003-2005 : OFFENSIFS !

- 24 juin 2003 :** CTPM de rupture. Francis Mer tombe à plat avec son programme «Pour vous faciliter l'impôt».
- Octobre 2003 :** Dialogue bloqué. Après un clash à propos du protocole Brouzes dans les centres informatiques, le SNUI ne veut plus de réunions «convenues». Il dénonce l'autisme de la Centrale.
- 11 mars 2004 :** Elections aux CAP. Le SNUI remporte plus de 1000 sièges en CAP locales. Il obtient 44,96 % des voix en CAP nationales. La FDSU laisse sa place de 1ère fédération à la CGT.
- 31 mars 2004 :** Arrivée de Sarkozy à Bercy. Dès le 25 mai, le SNUI lance une action de grève avec la CGT et l'UNSA. 15 000 agents suivent l'appel avant le CTPM du 15 juin (annonce de la prime de 400 €).
- Été 2004 :** L'assurance-maladie replâtrée en douce et le 49-3 pour la décentralisation.
- Rentrée 2004 :** Début de la campagne «Réclamons notre dû». Plus de 30 000 signatures recueillies pour interpeller Sarkozy.
- 18 octobre 2004 :** Bilatérale FDSU - Sarkozy. Le CTPM convoqué ne se tient pas, mais la FDSU rencontre le ministre et elle renouvelle ses demandes d'un plan de qualifications. Après un échange d'arguments par courriers, des décisions sont prises : concours interne spécial de B en A, abondement des accès à l'échelle 5 (500 agents C bénéficiaires), recours possible contre les compte-rendus d'évaluation, promesse d'un plan de requalification des emplois.
- 28 octobre 2004 :** CTPC emplois. Le SNUI arrive avec 10 experts de «terrain».
- Octobre-novembre 2004 :** Actions militantes. Le SNUI lance des opérations diverses de sensibilisation sur le dossier «qualifs», ponctuées par des grèves de plus en plus suivies jusqu'à la mi-décembre (80 % dans les centres informatiques le 13 décembre).
- 20 janvier- 10 mars 2005 :** Tous ensemble ! La question salariale dans la Fonction Publique et les provocations du gouvernement sur les 35 h finissent par contraindre les confédérations à appeler à des grèves unitaires. Près de 55 % de grévistes à la DGI le 20 janvier. Près de 45 % le 10 mars.

## SNUI - FDSU - Union Syndicale «Solidaires» : évoluer pour davantage d'efficacité

Le Minefi et la DGI changent, les ministres se succèdent à un rythme élevé, mais les réformes ne connaissent aucune trêve depuis le grand conflit de 2000. Dans l'immédiat, si aucun retour de l'administration fiscale unique n'est affiché, comment ne pas redouter, pour autant, le caractère structurant des budgets opérationnels de programmes qui impliquent, dès 2005, des coopérations plus poussées entre la DGI, la CP et la DGDDI. Dans ce cadre-là, à terme, le recouvrement de la TVA extra-communautaire a été envisagé comme une mission devant quitter la Douane pour rejoindre la sphère DGI. Quelle perspective réelle pour cette réforme ? Avec quels moyens ? Avec quels agents ?

Penser que cette perspective, comme d'autres visant notamment à la concentration du recouvrement de tous les impôts d'Etat serait forcément bénéfique à la DGI serait illusoire. Ce serait oublier que même des missions de ce genre sont «privatisables», ce serait oublier que la tendance n'est pas à la constitution de nouvelles «forteresses» administratives réputées trop coûteuses.

### — SNUI et FDSU —

Nous avons donc face à nous un champ très vaste de réflexions obligées et il faut les aborder – à notre sens – sans le moindre réflexe «corporatiste».

Du fait de la LOLF et de ses budgets de programme associant la DGI, la CP et la Douane, la question est déjà posée d'un nouveau mode de consultation des forces syndicales et un cadre interdirectionnel a été évoqué à Bercy. Par conséquent, le SNUI et toutes les composantes de la FDSU doivent prendre position, notamment sur de nouveaux critères de représentativité puisqu'on pourrait se diriger, au moins dans un premier temps, vers un paritarisme à 3 étages : le niveau des administrations à réseaux (CTP), le niveau intermédiaire des coopérations liées aux budgets de programme (mode de paritarisme à inventer), le niveau ministériel (CTPM).

Des réflexions s'avèrent tout aussi urgentes sur la manière de travailler au sein de la FDSU et de ses syndicats membres compte tenu de la montée en puissance des décisions du niveau ministériel au détriment des directions. Les exemples récents foisonnent (recrutement ministériel, professionnalisation des concours, prime à la performance, évaluation-notation,...), tandis que Copernic s'apprête à impacter fortement la DGI et la CP (notamment leurs centres informatiques). Il va de soi que l'esprit fédéral doit être de plus en plus sollicité et qu'il doit imprégner toutes les composantes de la FDSU.

Allons plus loin, les réformes structurelles à venir, d'une part, et les effets très probablement structurants de la LOLF, d'autre part, peuvent plus ou moins rapidement profondément changer la configuration du MINEFI.

Il ne s'agit en rien d'admettre l'inéluctabilité de quelque projet que ce soit mais d'en mesurer toutes les incidences et de se préparer aux ripostes nécessaires. Il vaudrait évidemment mieux être d'accord sur ces ripostes au sein même de notre fédération, quelles que soient les cultures administratives actuelles.

Il nous faut nous demander, ensuite, ce qui se passerait si Bercy décidait de transférer des missions et des agents d'une administration financière à une autre (les agents pouvant garder une attache de gestion dans leur administration de départ). Pour la FDSU, la question est de savoir si dans un premier temps les syndicats membres ne doivent pas songer à une sorte de «structure intermédiaire» (méthode retenue lors du transfert des CI aux Douanes à compter de 1993). Une telle perspective permettrait aux syndicats de conserver leurs adhérents dans une phase transitoire pour ne pas marquer un affaiblissement au bénéfice d'autres organisations de la FDSU. L'essentiel de toute façon sera que les adhérents et les militants perçoivent, dans ces périodes de changement, l'unité des pratiques syndicales et l'élan commun. La fédération compte désormais 8 syndicats (au lieu de 3 initialement), ce dont nous devons nous féliciter, mais tous ne disposent pas des mêmes moyens. Il faut donc songer à mieux utiliser la somme globale des droits syndicaux et à «fédérer» les énergies militantes. Les premiers espaces de réalisation concrète de la dynamique fédérale sont clairement identifiés : CDAS et CHS-DI.

Nous nous devons de tout mettre en œuvre pour que ces carrefours revendicatifs dynamisent nos actions communes, mais la pratique quotidienne doit s'enrichir de contacts au-delà de ces sphères institutionnelles. Nous devons rapidement aboutir à la concrétisation de notre «syndicalisme de rencontre» en lançant des travaux communs au service de nos adhérents.

Au niveau national, améliorer l'efficacité de la structure

fédérale ne peut aucunement résider dans l'installation d'un appareil fédéral classique (contraire à l'esprit ayant présidé à la création de la FDSU). Il faut rapprocher les organisations, les faire coopérer (sans les écraser par un organisme «politique» imposant ses décisions), ce qui suppose néanmoins un minimum de moyens humains et matériels partagés pour favoriser la cohésion de l'ensemble et en améliorer la réactivité.

Parmi les échéances incontournables, celle des élections de 2007 doit déjà nous préoccuper et, outre tous les éléments qui précèdent, nous devons nous demander s'il ne faut pas favoriser une meilleure identification de la FDSU. Dans une société gagnée de plus en plus par «l'image», la dénomination FDSU ne «parle» pas nécessairement et spontanément aux adhérents des divers syndicats. Mener la réflexion visant à faire évoluer son appellation vers «Solidaires aux Finances» ne paraît pas inutile.

Toute cette réflexion sur la vie fédérale doit être conduite sans perdre de vue la nécessité de renforcer «l'outil SNUI» en tant que tel. L'élargissement du réseau militant, l'amélioration de l'information, la formation des CAPistes locaux et leur défense vis-à-vis des directeurs, demeurent des objectifs majeurs.

«Le sentiment de nos forces les augmente» déclarait Vauvenargues, il y a plus de deux siècles. Il est plus que jamais utile et d'actualité de démontrer que notre force est réelle, mais surtout qu'elle peut elle-même générer son développement dans une sphère plus large.

On vient de le constater, les sujets sollicitant notre réflexion sont de plus en plus nombreux, ils dévorent le temps disponible et faire face aux défis de demain nécessite l'extension des droits syndicaux. Ne pas se montrer offensifs sur ce point serait admettre que nos moyens sont satisfaisants ce qui n'est pas vrai. Nous devons de plus veiller à une défense très serrée de tous les militants.

### — SNUI et Union Syndicale «Solidaires» —

Malgré les nombreuses difficultés rencontrées depuis l'origine, l'Union Syndicale «Solidaires» est aujourd'hui inscrite dans le paysage syndical. Les récentes manifestations ont permis de mesurer une reconnaissance progressivement acquise, «Solidaires» émerge enfin dans le concert des «grandes confédérations» !

Il reste à conquérir une représentativité officielle, et de ce point de vue, notre Union approche du but au niveau de la Fonction Publique. Elle continue de progresser dans le privé, mais avec beaucoup plus de difficultés compte tenu de l'état du droit et de l'état d'esprit du patronat et des syndicats «installés».

S'il convient donc de suivre de près le dossier «représentativité» (initiatives possibles du gouvernement, requête de l'US «Solidaires» auprès de la Cour européenne pour l'entrée au Conseil supérieur de la Fonction Publique), ce sera cependant sur le terrain que se gagnera la partie essentielle : la conquête de voix aux élections et l'enregistrement d'adhésions renouvelées au fil des ans.

De ce point de vue, le SNUI devra rappeler constamment au sein de l'Union que le développement de celle-ci dépendra de sa capacité de rassemblement. Hors d'un «syndicalisme d'adhérents» l'US Solidaires perdrait sa raison d'être et il en irait de même si elle ne se protégeait pas des emprises politiciennes. Bien évidemment, le SNUI continuera de participer aux actions de formation conduites par l'Union. De même, il devra accentuer sa participation à la vie des G 10 locaux, qu'il faudra désormais appeler «Solidaires» locaux.

Au-delà des mots, ce sont les pratiques syndicales qu'il faut désormais s'attacher à partager et à harmoniser. La question de la place des «Solidaires» locaux dans l'Union demeure en débat, mais le SNUI ne souhaite pas copier le modèle de la «double structure» de la CGT. A l'issue de son 3ème congrès, «Solidaires» a su témoigner d'une maturité qui montre bien que son originalité est «viable» et positive. Les mouvements du printemps 2003, ceux de 2004 et 2005 ont permis la concrétisation d'une orientation combative.

**Notre avenir ne pourra se construire sans respect du passé et de ses valeurs, sans non plus une place laissée au rêve et à l'utopie.**

**Nous devons faire vivre les solidarités essentielles, aider à les graver dans la conscience humaine.**

**Voilà notre modernité et elle nécessite d'être optimistes, syndicalistes.**

